

Délibération du Bureau Syndical

Séance ordinaire du 17 mars 2025

COMMUNES :

Bellegarde-en-Forez

(Eau et Assainissement)

Cuzieu

(Eau et Assainissement)

Marclopt

(Eau)

Montrond-les-Bains

(Eau et Assainissement)

Rivas

(Eau)

St André-le-Puy

(Eau et Assainissement)

St Laurent-la-Conche

(Eau)

Monsieur le Président certifie,

1°) Que la convocation de tous les conseillers syndicaux en exercice a été faite dans les formes et délais "prescrits par la loi", que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Bureau Syndical, a été affichée par extrait, à la porte du Syndicat le lendemain et qu'il n'a été présenté aucune observation.

2°) Que la délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

3°) Que le nombre de conseillers en exercice, au jour de la séance était de 7 sur lesquels il y avait 4 membres présents à savoir:

Noms des Délégués	Communes
LAFFONT Jacques	Bellegarde en Forez
LICTEVOUT François-Xavier	Rivas
OULION Emmanuel	Marclopt
RASCLE Jean-François	Cuzieu

N°25-03-04

Objet de la délibération :

COMMUNE DE CUZIEU

CONVENTION DE
DELEGATION DE MAITRISE
D'OUVRAGE -
RENOUVELLEMENT DES
RESEAUX HUMIDES – RUE
DES LUTTONS

Absent(e) excusé(e)

ACHARD Jean
JAY Christophe
PERCET Serge

Secrétaire élu (e) pour la session

LICTEVOUT François-Xavier

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200861-20250317-BS25-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



DELIBERATION NOTIFIEE A :

- Sous-Préfecture
- Trésorerie de Feurs
- Commune de Cuzieu

INTERETS COMMUNS

OBJET : COMMUNE DE CUZIEU- CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE -
RENOUVELLEMENT DES RESEAUX HUMIDES – RUE DES LUTTONS

Monsieur le Président rappelle la délibération n°25-02-02 acceptant le lancement de l'étude de faisabilité concernant les travaux de remplacement des réseaux humides, Rue des Luttons sur la commune de Cuzieu.

Monsieur le Président explique que la commune de Cuzieu a sollicité le SIVAP afin que les études d'eaux pluviales Rue des Luttons puissent être exécutés par le SIVAP, en coordination avec les remplacements des réseaux d'eaux usées et d'eau potable, dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage.

Il est donc proposé aux membres du bureau syndical de valider la proposition de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour pouvoir assurer les études préalables qui détermineront le coût « projet ».

Il précise qu'une convention financière sera rédigée, dès que le dossier de consultation des entreprises aura été élaboré et approuvé par l'assemblée délibérante du SIVAP, définissant la répartition de l'estimation des montants des travaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales et sera soumis à l'approbation de la commune pour la part qui la concerne, laissant à la commune le choix de s'engager ou non sur la réalisation desdits travaux.

Les élus doivent autoriser M le Président à signer cette convention de délégation.

Oùï et délibéré, les membres du Bureau Syndical, à l'unanimité :

- ✚ Acceptent la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour les travaux sur les réseaux humide sur la commune de Cuzieu Rue des Luttons,
- ✚ Approuvent les termes de la convention administrative pour la mise en séparatif des réseaux d'eaux pluviales, telle qu'annexée,
- ✚ Demandent à la commune de Cuzieu de délibérer préalablement sur cette convention,
- ✚ Autorisent Monsieur Président à la signer.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS
COPIE CERTIFIEE CONFORME

Fait à Montrond les Bains, le 25 mars 2025

Le Président,
Jacques LAFFONT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-24420861-20250317-BS25-03-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Syndicat Intercommunal
Val d'Anzieux Plancier
- Montrond les Bains -

Le Secrétaire de séance,
LICTEVOUT François-Xavier

Publiée sur le site internet du SIVAP le 28 mars 2025